

MATÉRIAUX, DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

DÉCHETS INERTES & MATÉRIAUX RECYCLÉS

Résultats CAMPAGNE D'ENQUÊTE 2024

Plateformes de recyclage, carrières, installations de stockage, plateformes de transit



Lors de la campagne d'enquête 2024, la Nouvelle-Aquitaine regroupe 490 installations spécialisées dans la gestion des déchets inertes, en progression nette de 11 sites par rapport à la campagne d'enquête de l'année 2021.

Les tonnages réceptionnés par ces installations s'élèvent à 9,94 millions de tonnes en 2023, en très légère diminution par rapport à l'année 2021. Le gisement est estimé à près de 12,8 millions de tonnes. 35% des déchets inertes ont été recyclés pour être utilisés sur d'autres chantiers, ou dans la production de béton ou d'enrobés. Ils représentent plus de 3,5 millions de tonnes, soit environ 8% de la consommation régionale de granulats naturels. 36% des déchets inertes, principalement des terres et matériaux meubles, ont été valorisés dans le cadre de remblaiement/réaménagement de carrières ou d'aménagements sur site. Moins de 10% des déchets sont stockés définitivement. Le taux de valorisation des déchets inertes sur les installations s'établit à 75% pour l'année 2023.

Le maillage d'installations spécialisées dans la gestion des déchets inertes s'est renforcé et professionnalisé au cours des dix dernières années. La plupart des agglomérations disposent désormais d'une ou plusieurs plateformes de recyclage pour valoriser les déchets de démolition dans une logique de circuit court. Pour les territoires ruraux, des disparités subsistent : la localisation géographique est l'un des facteurs de réussite du recyclage. Elle influe sur la capacité à capter les gisements et à écouler les produits recyclés. Elle constitue aussi un facteur de compétitivité prix dès lors que l'on prend en compte les coûts de transport.

Quelles sont les filières de gestion de déchets inertes ?

490

installations spécialisées dans la gestion de déchets inertes en Nouvelle-Aquitaine

Le nombre d'installations recensées, au cours de la campagne 2024 s'établit à 490 sites.

Ces sites se structurent en 8 catégories d'installations :

- Plateforme de recyclage : **144 installations**
- Carrière - remblayage : **87 installations**
- ISDI - stockage : **77 installations**
- Carrière - remblayage et recyclage : **75 installations**
- ISDI - stockage et recyclage : **37 installations**
- Centrale et plateforme associée : **37 installations**
- Plateforme de transit : **18 installations**
- ISDND : **15 installations**

615

À fin octobre 2024.

Points de reprise ayant conventionnés avec un éco-organisme en Nouvelle-Aquitaine*

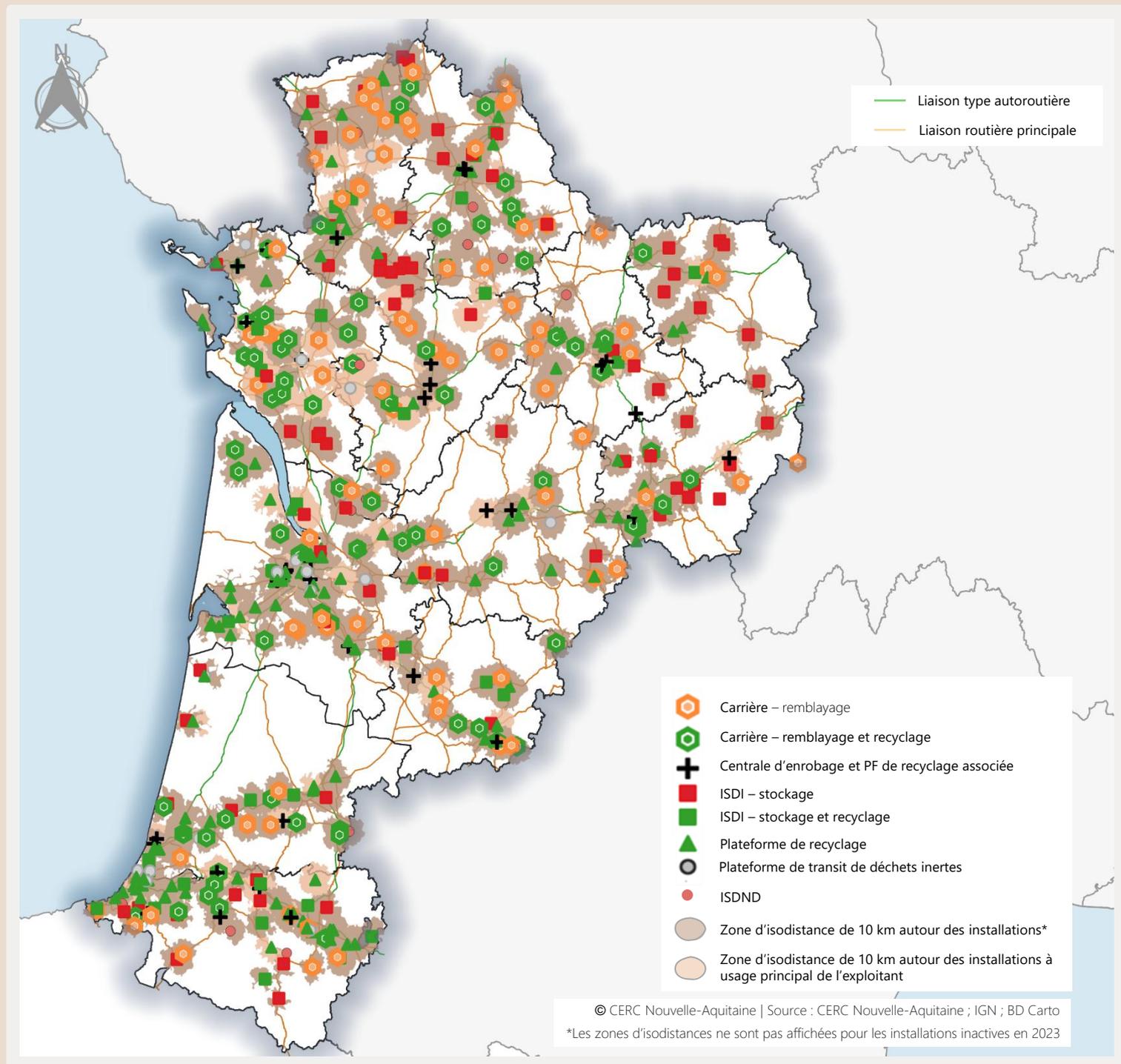
Les déchets inertes issus des activités du Bâtiment font partie des déchets soumis à la Responsabilité Élargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP PMCB).

Leur reprise gratuite est assurée par un réseau de collecte constitué de déchèteries publiques, de distributeurs & négoce de matériaux et par des installations de recyclage de déchets inertes.

* Il existe 4 éco-organismes agréés dans le cadre de la REP PMCB : Ecominéro, Valobat, Ecomaison et Valdélia. Ecominéro est agréé sur les produits inertes, Valobat sur les produits inertes et non inertes. Ecomaison et Valdélia sur les produits non inertes.

Où sont situées les installations spécialisées dans la gestion des déchets inertes ?

2.



Les installations de gestion des déchets inertes sont principalement situées à proximité des zones de production de déchets et/ou le long des axes de circulation en Nouvelle-Aquitaine. Les carrières et certaines installations de stockage viennent renforcer le maillage dans les territoires ruraux.

Les zones d'isodistance de 10 km autour des installations révèlent l'existence de territoires moins bien couverts par des installations comme les territoires de la Dordogne et de la Creuse, où l'activité du Bâtiment et des Travaux Publics est plus faible que dans d'autres départements. À noter par ailleurs, que certaines zones « blanches » identifiées n'ont pas vocation à accueillir des installations de gestion de déchets inertes, notamment dans les Pyrénées-Atlantiques ou dans les forêts des Landes. Les déchèteries publiques ou professionnelles, les distributeurs de matériaux de construction pallient partiellement ces difficultés pour répondre aux besoins des artisans et entreprises du Bâtiment.

Retrouvez l'ensemble des résultats départementaux sur le site internet de la CERC : www.cerc-na.fr



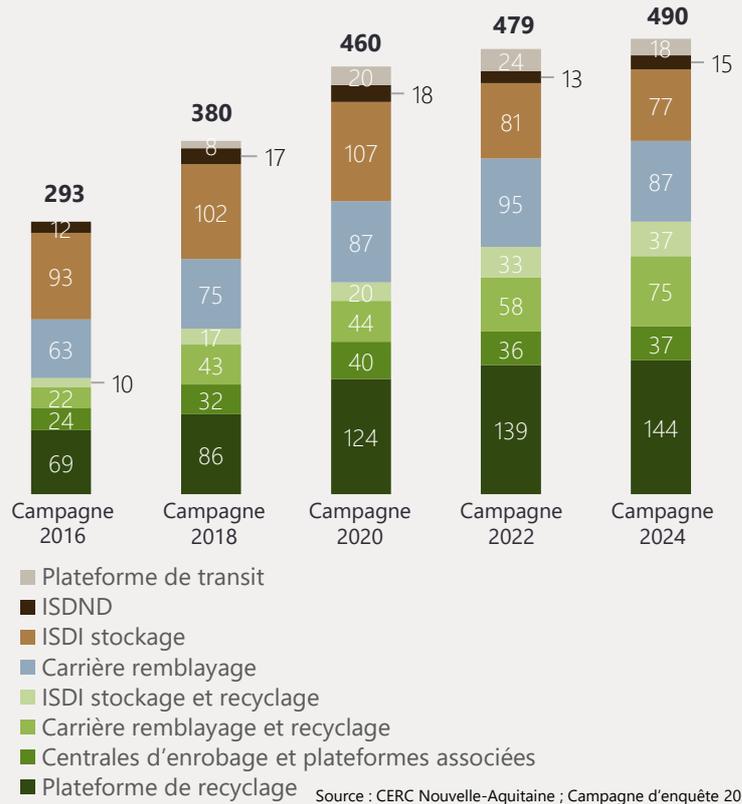
Quelles sont les catégories d'installations spécialisées dans la gestion des déchets inertes ?

Lors de la campagne d'enquête 2024, le nombre d'installations recensées s'élève à 490 sites, soit une progression nette de 11 installations par rapport à l'enquête précédente. Les départements de la Gironde et de la Charente-Maritime se distinguent par les progressions les plus significatives.

Les carrières et les plateformes de recyclage enregistrent la plus forte progression avec respectivement 9 et 5 nouvelles installations. Ces augmentations portent le nombre à 293 sites ayant une activité de recyclage pour 2023.

Dans le même temps, le nombre d'ISDI uniquement destinées au stockage a diminué légèrement pour atteindre 77 installations en 2023 contre 81 en 2021. Cette tendance à la baisse se confirme pour la troisième campagne d'enquête consécutive.

➤ Nombre d'installations spécialisées dans la gestion des déchets inertes

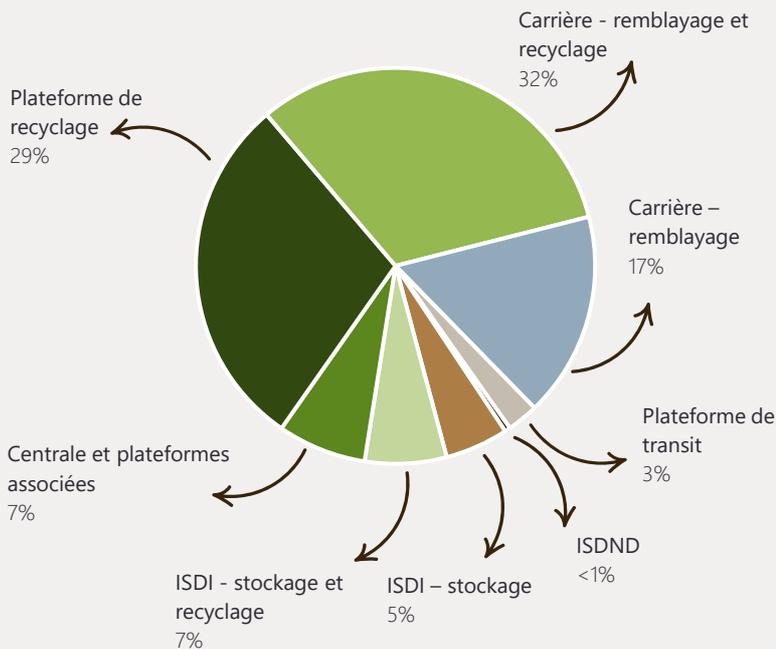


Quels sont les tonnages de déchets inertes réceptionnés ?

➤ Répartition des tonnages réceptionnés par destination

9 940 millions de tonnes réceptionnés sur des installations spécialisées en Nouvelle-Aquitaine

12 795 millions de tonnes de déchets inertes issus des activités de construction et d'aménagement en Nouvelle-Aquitaine*



En 2023, les tonnages de déchets inertes entrants sur les installations recensées s'élèvent à 9 940 millions de tonnes. Le gisement est estimé à plus de 12,7 millions de tonnes. Le taux de captation des déchets inertes par des installations spécialisées atteint 80% en 2023.

Les carrières jouent un rôle central, ayant réceptionné près de la moitié des déchets inertes générés dans la région (49%).

Les plateformes de recyclage et centrales d'enrobage assurent des fonctions essentielles en captant 36% des flux de déchets inertes.

*Les gisements, exprimés en tonnes, demeurent des estimations qu'il convient de conforter par une expertise locale. La méthode d'évaluation a consisté à faire «vieillir» les données de l'année 2015, arrêtées dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Nouvelle-Aquitaine, selon des critères d'activité pour le Bâtiment et les Travaux Publics.

Quel est le devenir des déchets inertes réceptionnés ?

En 2023, les déchets inertes ont été majoritairement utilisés pour le remblaiement de carrières (36%) et le recyclage (35%).

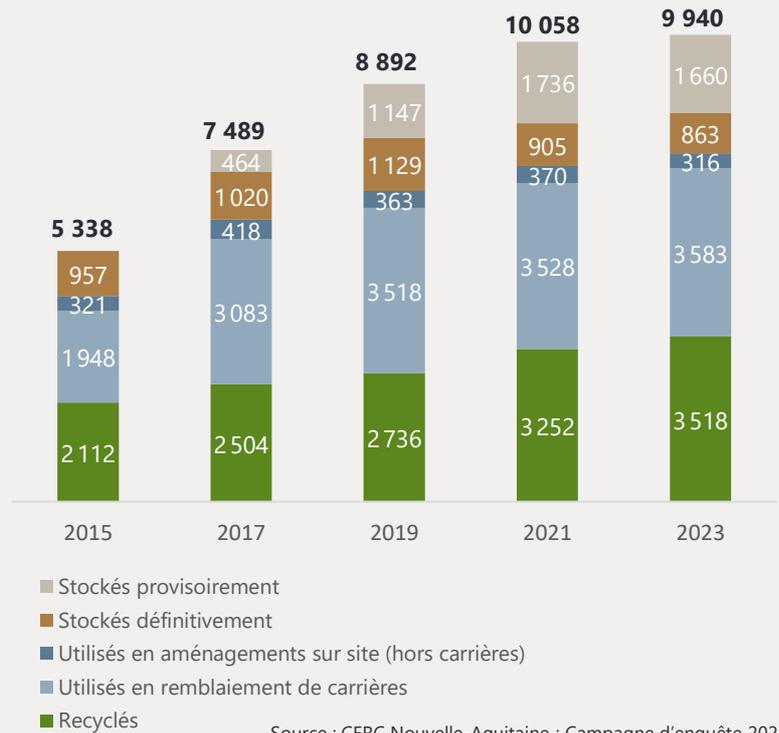
À l'échelle régionale, le recyclage a progressé de 266 milliers de tonnes entre 2021 et 2023 pour dépasser 3,5 millions de tonnes. Cela s'explique en partie par la nature des matériaux pris en charge par les installations : 60% de terres et cailloux non pollués, 10% de bétons et 10% de déchets d'enrobés bitumineux.

De leur côté, les tonnages stockés sans aucune valorisation ont légèrement diminué entre les campagnes d'enquête 2022 et 2024, représentant 9% des déchets inertes réceptionnés. 17% des tonnages ont été stockés provisoirement par les installations, en attente d'être traités pour être recyclés ou envoyés sur un autre site.

3 518 de déchets inertes
milliers de tonnes recyclés en
Nouvelle-Aquitaine

► Destination des tonnages réceptionnés

Les tonnages sont exprimés en milliers de tonnes hors double-comptes



Qu'est-ce que la REP PMCB ?

La REP PMCB désigne la Responsabilité Élargie du Producteur pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment. Elle vise à répondre aux engagements de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) et à renforcer l'économie circulaire en promouvant la prévention des déchets, l'amélioration de leur tri et valorisation, et la réduction de l'impact environnemental du secteur. Afin d'y parvenir, les metteurs sur le marché des produits du Bâtiment sont tenus de reverser des éco-contributions aux éco-organismes. Plusieurs éco-organismes ont été agréés en France pour assurer la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets issus du secteur du bâtiment : Écominero, Écomaison, Valdelia, Valobat.

Retrouvez plus d'informations sur le déploiement de la REP PMCB sur l'outil de datavisualisation :



www.oca-batiment.org

Note méthodologique

Les données figurant dans cette monographie sont issues d'une campagne d'enquête exhaustive menée par la CERC, auprès des installations spécialisées dans la gestion des déchets inertes en Nouvelle-Aquitaine. Elle s'est déroulée du 26 juin au 30 septembre 2024. À l'échelle régionale, le taux de réponse atteint 71%. Les non-réponses ont été corrigées à l'aide des données issues des déclarations annuelles répertoriées dans la base GEREP (Gestion Électronique du Registre des Émissions Polluantes), ou bien estimées à partir des résultats des campagnes d'enquête précédentes. Grâce à ces ajustements, les données couvrent 94% des 490 installations ciblées au niveau régional.



La Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) Nouvelle-Aquitaine rassemble les acteurs publics et privés de l'acte de construire au niveau régional. Elle assure des missions d'observation, d'information et de concertation en développant des outils d'aide à la décision sur différentes thématiques : connaissance des marchés, investissement local, transition écologique et économie circulaire, infrastructures et emploi-formation.